REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **04 février 2016**

Compte rendu affiché le **11 février 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **29 janvier 2016**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 11 FEV. 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane BADIOU**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.02.0471
Modification et règlement sur les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à présenter le cadre général et plusieurs modifications spécifiques sur les autorisations de programme votées par le Conseil municipal. Le cadre général permet de préciser le mode de gestion en autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) au sein de la ville, dans le cadre du code général des collectivités territoriales (CGCT, articles L. 1612-1 et 2311-3). Plus particulièrement, il s'agit de modifier le contenu budgétaire de la plupart des AP/CP de la ville, dans une optique de lisibilité du budget et de contrôle démocratique de la dépense publique.

1) Le mode de gestion en autorisations de programme / crédits de paiement.

Ce rapport sur les AP/CP vise à préciser plusieurs points :

- *Les compétences de l'Assemblée délibérante en matière d'AP/CP.*

Les AP sont décidées et modifiées par le Conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; le calendrier de crédits de paiements (CP) des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire aux maquettes du budget concerné retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par Décision Modificative. L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes. Si cet ajustement n'est pas réalisé pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés peuvent faire l'objet d'un lissage. Cette procédure consiste à inscrire en prévision sur une année ultérieure de l'AP le CP non consommé de l'exercice en cours.

Le Conseil municipal est compétent pour décider des virements de crédits de chapitre à chapitre, dans le cadre d'une décision modificative. De même, le Conseil municipal peut décider de la révision ou de l'annulation de l'autorisation de programme en cas d'abandon des opérations concernées.

Au moins une fois par an, au moment de l'adoption du budget primitif, un état des réalisations et des propositions de réajustement des crédits (tant de l'AP que des CP) est présenté au Conseil municipal.

- *L'engagement des autorisations de programme et crédits de paiement.*

Lorsqu'une autorisation de programme est votée par le Conseil municipal, il peut être procédé à un engagement juridique à hauteur de tout ou partie de celle-ci. Cet engagement juridique (marché par exemple) donne lieu à un étalement prévisionnel des paiements.

- *Report des crédits de paiement et ajustement des échéanciers de crédits de paiement.*

Les crédits de paiement non engagés au cours d'un exercice ne sont pas reportés sur l'exercice suivant.

Les crédits de paiement engagés mais non entièrement mandatés sont éligibles au report sur l'exercice suivant, dans le cadre des restes à réaliser. A la fin de chaque exercice et pour chaque autorisation de programme, l'échéancier des crédits de paiement et le montant de l'autorisation de programme sont réajustés afin que la somme des crédits de paiement continue à correspondre à l'autorisation de programme.

Les échéanciers de crédits de paiement sont en outre révisés au regard des engagements juridiques intervenus.

2) Les modifications des AP/CP en cours.

- *L'autorisation de programme « 71100 2010 3 GS Grandclément restaurant »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016
2 232 000,00	1 922 056,00	-309 944,00	1 922 056,00	Clôture

Il s'agit de clôturer cette AP, dans la mesure où l'ensemble des travaux sur le restaurant Grandclément ont été réalisé et payés, pour un coût inférieur de 309 944 € au montant initialement prévu.

- *L'autorisation de programme « 71102 2010 1 PACS »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (BP+RAR)	CP 2017
9 165 027,00	8 182 062,00	-117 796,00	9 047 231,00	778 864,00	86 305,00

Sur cette opération, plusieurs travaux ont été réalisés. Il reste à effectuer les travaux sur le jardin astronomique, qui devraient s'étaler entre 2016 et 2017. Il est ainsi proposé de réajuster le montant de l'autorisation de programme sur la base des différences entre les réalisations constatées et les premiers travaux sur le site.

- *L'autorisation de programme « 71100 2011 1 GS Wallon »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (RAR)
8 390 742,00	7 453 895,00	-390 742,00	8 000 000,00	546 105,00

Les travaux sur le groupe scolaire Wallon ont donné lieu à des consultations plus favorables que prévu. De plus, le chantier n'a pas trop souffert d'aléas. Il est ainsi proposé de réduire l'autorisation de programme de 390 742 € par rapport au montant initial, et d'inscrire le solde correspondant des crédits engagés mais non consommés en 2015 sur l'exercice 2016.

- *L'autorisation de programme « 71101 2011 1 Gymnase Owens »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016
2 649 000,00	2 507 296,00	-141 704,00	2 507 296,00	Clôture

Il s'agit de clôturer cette AP, dans la mesure où l'ensemble des travaux sur le gymnase Owens avant l'incendie avaient été réalisés et payés, pour un coût inférieur de 141 704 € au montant initialement prévu.

- *L'autorisation de programme « 71100 2013 1 GS Grandclément réhabilitation élémentaire »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (BP+RAR)	CP 2017
4 230 000,00	972 501,00	-330 000,00	3 900 000,00	1 745 100,00	1 182 399,00

Les travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Grandclément ont donné lieu à des consultations plus favorables que prévu initialement. Il est ainsi proposé de revoir le montant de l'autorisation de programme et l'étalement des crédits.

- *L'autorisation de programme « 71100 2013 2 GS Croizat »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (BP+RAR)	CP 2017
8 096 000,00	920 113,00	-596 000,00	7 500 000,00	4 914 887,00	1 665 000,00

Pour ce programme, il est également proposé de diminuer le montant total de l'opération, et de revoir l'étalement des crédits entre 2016 et 2017.

- *L'autorisation de programme « 71101 2013 1 Stade Jomard »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016
1 195 000,00	1 074 434,00	-120 566,00	1 074 434,00	Clôture

Il s'agit de clôturer cette AP, dans la mesure où l'ensemble des travaux sur le stade Jomard ont été réalisés et payés, pour un coût inférieur de 120 566 € au montant initialement prévu.

- *L'autorisation de programme « 71100 2014 1 Chat Perché »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (RAR)
1 248 000,00	1 092 347,00	-130 653,00	1 117 347,00	25 000,00

Le montant des travaux s'est avéré moins élevé que prévu. Il demeure environ 25 000 € à payer en 2016 pour solde l'ensemble des dépenses. Ceux-ci correspondent à des crédits engagés mais non consommés en 2015, reportés sur l'exercice 2016.

- *L'autorisation de programme « 71100 2014 2 GS transitoire Pré de l'Herpe »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (RAR)
3 685 290,00	3 238 037,00	-23 000,00	3 662 290,00	424 253,00

Le montant des travaux s'avère conforme à la révision de l'AP qui avait déjà été effectuée. Il est proposé de l'ajuster de 23 000 €, ce qui permettra d'absorber les dernières dépenses liées à cette opération.

- *L'autorisation de programme « 71101 2014 1 Gymnase Owens reconstruction »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016 (BP+RAR)
1 800 000,00	155 867,00	-400 000,00	1 400 000,00	1 244 133,00

Les travaux de reconstruction du gymnase Owens ont donné lieu à des consultations plus favorables que prévu initialement. Il est ainsi proposé de diminuer le montant de l'autorisation de programme de 400 000 € et donc le montant des crédits de paiement 2016.

- *L'autorisation de programme « 71100 2015 1 Equipement intégré R. Beauverie »*

Montant de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	CP 2016 (BP+RAR)	CP 2017	CP 2018	CP 2019
19 440 000,00	395 314,00	2 131 882,00	7 692 618,00	7 555 488,00	1 664 698,00

Le montant de cette autorisation de programme n'est pas revu. Par contre, l'avancée du projet a permis de déterminer l'étalement prévisionnel des crédits comme précisé ci-dessus.

- *L'autorisation de programme « 71100 2015 2 Equipement intégré O. Cartailhac »*

Montant initial de l'AP	Crédits consommés au 31/12/2015	Modification proposée	Montant AP revu	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
16 200 000,00	0,00	-4 200 000,00	12 000 000,00	247 302,00	1 096 703,00	5 128 979,00	4 922 230,00	604 786,00

Après étude plus approfondie du projet avec la maîtrise d'œuvre, le montant du programme est proposé en diminution de 4,2 millions d'euros. Ceci conduit à une nouvelle répartition des crédits de paiement, comme précisé ci-dessus.

En conséquence, il vous est proposé :

➢ D'approuver le mode de gestion en AP/CP proposé, à savoir une décision par le Conseil municipal de la mise en place et des modifications de celles-ci, les principes d'engagement juridique liés à ce dispositif, et les modalités de reports de crédits ;

➢ D'approuver la clôture des autorisations de programme « 71100 2010 3 GS Grandclément restaurant », « 71101 2011 1 Gymnase Owens » et « 71101 2013 1 Stade Jomard » ;

➢ D'approuver la révision du montant et des crédits de paiement 2016 des autorisations de programme « 71100 2011 1 GS Wallon », « 71100 2014 1 Chat Perché », « 71100 2014 2 GS transitoire Pré de l'Herpe » et « 71101 2014 1 Gymnase Owens reconstruction » ;

➢ D'approuver la révision du montant et le nouvel étalement des crédits de paiement des autorisations de programme « 71102 2010 1 PACS », « 71100 2013 1 GS Grandclément réhabilitation élémentaire » « 71100 2013 2 GS Croizat » et « 71100 2015 2 Equipement intégré O. Cartailhac » ;

➢ D'approuver le nouvel étalement des crédits de paiement de l'autorisation de programme « 71100 2015 1 Equipement intégré R. Beauverie ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à la majorité,

➢ Approuve le mode de gestion en AP/CP proposé, à savoir une décision par le Conseil municipal de la mise en place et des modifications de celles-ci, les principes d'engagement juridique liés à ce dispositif, et les modalités de reports de crédits ;

➢ Approuve la clôture des autorisations de programme « 71100 2010 3 GS Grandclément restaurant », « 71101 2011 1 Gymnase Owens » et « 71101 2013 1 Stade Jomard » ;

➢ Approuve la révision du montant et des crédits de paiement 2016 des autorisations de programme « 71100 2011 1 GS Wallon », « 71100 2014 1 Chat Perché », « 71100 2014 2 GS transitoire Pré de l'Herpe » et « 71101 2014 1 Gymnase Owens reconstruction » ;

➢ Approuve la révision du montant et le nouvel étalement des crédits de paiement des autorisations de programme « 71102 2010 1 PACS », « 71100 2013 1 GS Grandclément réhabilitation élémentaire » « 71100 2013 2 GS Croizat » et « 71100 2015 2 Equipement intégré O. Cartailhac » ;

➢ Approuve le nouvel étalement des crédits de paiement de l'autorisation de programme « 71100 2015 1 Equipement intégré R. Beauverie ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY